

Communiqué de presse



18 janvier 2023

Entreprises de services à la personne : La FESP propose une revalorisation significative des salaires et des métiers dans la branche

La Fédération du service aux particuliers (FESP) a proposé aux organisations syndicales de la branche des entreprises de services à la personne, jeudi 12 janvier dernier, un accord salarial revalorisant significativement les salaires et métiers de la branche dans un contexte d'inflation et de hausses du coût du travail.

En effet, en cohérence avec les enjeux d'attractivité et de valorisation des métiers, portés depuis de nombreux mois par la FESP, la première fédération des services à la personne a proposé de revaloriser le premier niveau de classification figé sur le niveau du SMIC depuis près de 10 ans ainsi que tous les autres niveaux en augmentant également les écarts en vigueur jusqu'alors.

Cette proposition s'inscrit dans une vision pluriannuelle de revalorisation des métiers engagée par la FESP. Elle est nécessaire pour répondre aux besoins du secteur évalués à 1 million d'emplois d'ici à 2030.

Le secteur des services à la personne regroupe 21 activités allant de la petite enfance au maintien à domicile en passant par le ménage, le soutien scolaire ou encore les petits travaux de jardinage. Ce secteur est indispensable dans le quotidien des Français. Il leur permet, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur catégorie socioprofessionnelle, de concilier vie personnelle et professionnelle à travers la garde d'enfants, de donner des chances supplémentaires à leurs enfants en assurant des cours particuliers, de s'occuper de leurs ainés à leur domicile dans la prise en charge de leur perte d'autonomie et/ou de leur handicap. Toutes ces interventions sont rendues possibles grâce aux salariés du secteur, dont certains des métiers souffrent d'un déficit d'attractivité et de valorisation.

Ces services sont aussi des services rendus aux entreprises de tous les secteurs qui ont ainsi des salariés disponibles pouvant se consacrer au projet de l'entreprise.

L'enjeu pour la fédération leader du secteur, la FESP c'est justement comme l'évoque son Président, Brice Alzon : « que nos salariés, nos entreprises soient fiers d'appartenir à ce secteur, un secteur du lien social, indispensable à la cohésion, c'est ce qui anime mon mandat, une régénération »

Contact presse: Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com



Communiqué de presse



A propos de la FESP —

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France (arrêté de représentativité du 13 décembre 2021).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt — trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'avance immédiate qui sera mise en œuvre en 2022.